

Informations concernant le CFAAD45 :

Le Centre de Formation d'apprentis de Bellegarde a, à son actif, 40 ans d'expérience dans l'apprentissage. Il accueille chaque année plus de 300 apprentis et a un taux de réussite proche de 90%. Il dispense des formations professionnelles du CAPa au BTSA



Enseignement

- > Les cours ont lieu du lundi matin 09h30 au vendredi 12h05. Les horaires de la semaine sont : 08h00 à 12h05 et 13h30 à 17h35
- > L'enseignement est gratuit.

Hébergement

- > Les jeunes gens et jeunes filles sont accueillis en qualité, d'externe, de 1/2 Pensionnaire (repas du midi), d'interne (tous les repas et les nuits), d'interne-externé (jeune externe prenant ses trois repas quotidiens au CFA)
- > L'hébergement se fait dans des chambres de quatre. Les apprentis ne sont pas hébergés pendant leur semaine en entreprise, sauf étude au cas par cas en fonction des places disponibles
- > Des appartements meublés de 35m² avec possibilité de co-location à 2, situés à cinq minutes à pied du CFA, sont également disponibles à la location à l'année scolaire moyennant 360 € mensuels, charges comprises (éligibles APL)

Frais de pension

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2020

TARIFS SEMAINE de COURS	Interne	60,40 €
	1/2 Pensionnaire	23,55 €
	Interne - Externé	48,11 €
Tarif spécifique pour les demandeurs d'emploi en formation continue : Repas 4.71 €		



L'APPRENTISSAGE : UN CONTRAT DE TRAVAIL, UN SALAIRE GARANTI

- L'apprenti est lié à l'entreprise par un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation, signé pour la durée de la formation.
- L'apprenti est un salarié, il reçoit à ce titre une rémunération basée sur le SMIC qui varie selon l'âge de l'apprenti.

Jusqu'à 17 ans inclus

1^{ère} année : 27% 2^{ème} année : 39% 3^{ème} année : 55%

De 18 à 20 ans inclus

1^{ère} année : 43% 2^{ème} année : 51% 3^{ème} année : 67%

21 ans et plus inclus

1^{ère} année : 53% 2^{ème} année : 61% 3^{ème} année : 78%

26 ans et plus inclus

1^{ère} année : 100% 2^{ème} année : 100% 3^{ème} année : 100%

> Pour le contrat de professionnalisation, la rémunération varie en fonction du niveau de sa formation initiale et de son âge

Age	Inférieur au Bac	Egal ou sup. au Bac
Moins de 21 ans	Au moins 55% du Smic	Au moins 65% du Smic
21 ans à 25 ans révolus	Au moins 70% du Smic	Au moins 80% du Smic
26 ans et plus	Au moins le Smic ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire	Au moins le Smic ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire

• Suite à l'augmentation du Smic au 1^{er} Janvier 2022, son montant mensuel brut s'élève à **1 603,00 €**

• Le Smic horaire brut passe à 10,57 €.

Le CFAAD de Bellegarde et le CFPPA du Chesnoy ont obtenu en novembre 2021 la double certification Qualiopi (RNQ) et Qualiformagri, (Ref. 132).



Cette étape atteste du sérieux et de l'investissement de nos centres à délivrer des formations dans le respects des Engagements de Service :

- Accueillir et informer les bénéficiaires
- Effectuer de l' Ingénierie permettant le développement des compétences
- Proposer des actions de formation en Formation Continue et en Apprentissage
- Proposer un accompagnement pour permettre la Valorisation des Acquis des Expériences (VAE)
- Préparer et aider à l'insertion professionnelle

Cette certification s'inscrit dans la démarche initiée par la loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

À partir du 1er janvier 2022, elle est obligatoire pour pouvoir bénéficier d'un financement public ou mutualisé, via les OPCO, Pôle Emploi, les régions ...

Choisir notre organisme , doublement certifié, c'est avoir la certitude de recevoir une formation de qualité, avec une prise en charge financière.



■ Des mesures en faveur de l'apprenti

Pour l'année scolaire 2021-2022, l'apprenti bénéficie du soutien financier de la Région Centre Val de Loire avec :

- Culture - Voyages pédagogiques et professionnels
- La Carte Nationale d'apprenti
- Euro Métiers Centre
- **Nouveau** : 500 € d'aide de l'État pour l'obtention du permis de conduire

DES MESURES EN FAVEUR DE L'ENTREPRISE

PLAN DE RELANCE APPRENTISSAGE 2021-2022

Renouvellement de l'aide exceptionnelle au recrutement des apprentis, jusqu'au niveau BAC + 5 pour toutes les entreprises pour les contrats signés à compter du 1er juillet 2020 et jusqu'au 30 juin 2022.

NB : Il est possible de conclure un contrat d'apprentissage avant le 30 juin 2022 pour bénéficier des aides à l'alternance, y compris si le contrat commence à s'exécuter après cette date. <https://www.centre-info.fr/site-droit-formation/aides-a-lalternance-conclure-un-contrat-avant-le-30-juin-2022-pour-commencer-son-execution-apres-cette-date>

Aide financière pour les entreprises du privé

- 5 000 euros pour un apprenti de moins de 18 ans ;
- 8 000 euros pour un apprenti majeur ;

À noter : à l'issue de la première année d'exécution du contrat, les entreprises éligibles à l'aide unique pourront bénéficier de cette aide jusqu'à la fin du contrat.

ATTENTION : Pour les contrats signés après le 30 juin 2022, retour à l'aide unique à l'apprentissage, réservée aux entreprises qui recrutent des apprentis préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle de niveau inférieur ou égal au bac.

- 4 125 € la 1^{ère} année, 2 000 € la 2^e année, puis 1 200 € les 3^e et 4^e années.

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23556>

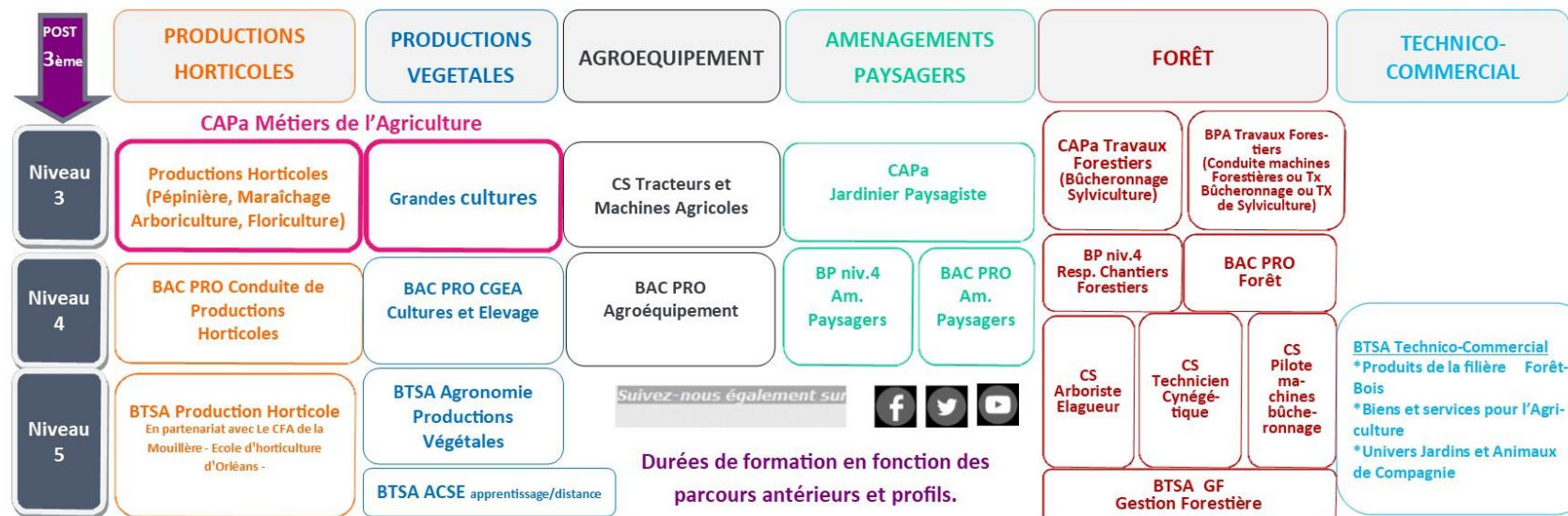
Aide financière pour les collectivités et Etablissements publics 2022

- Le CNFPT accompagne les collectivités en prenant en charge **100% du financement pour les contrats d'apprentissage signés à partir du 1er janvier 2022.**

<https://www.cnfpt.fr/se-former/former-vos-agents/lapprentissage-collectivites-territoriales/national>



FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE AU CFA AGRICOLE de BELLEGARDE



FORMATIONS POUR ADULTES ET POUR LES PROFESSIONNELS

DES FORMATIONS ADULTES

DES FORMATIONS ADEMA (Dispositif de découverte des Métiers de l'Agriculture)

DES FORMATIONS SST (Sauveteur Secouriste du travail) PRAP

PERMIS Tronçonneuse

FORMATION CAPa par UC (Unités Capitalisables) JARDINIER PAYSAGISTE ou OUVRIER HORTICOLE en 1 an.

DES FORMATIONS A L'ATTENTION DES PROFESSIONNELS

DES FORMATIONS CERTIPHYTO (OTS-OEA-DTS-DEA-MMV-ACL)

DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES QUALIFIANTES (Espaces Verts, Forêt, Horticulture....)



NOUVELLES PORTES OUVERTES 2022 SUR RDV



INSCRIPTION OBLIGATOIRE

➤ Samedi 29 janvier 2022 de 9h00 à 17H00 **UNIQUEMENT EN DISTANCIEL** (Entretien individuel de 30 mn en visioconférence)

➤ Samedi 19 mars 2022 de 9h00 à 17H00

Portes Ouvertes avec RDV individuels en présentiel et visite guidée du CFA et/ou en visioconférence, suivant situation sanitaire.

Plus d'infos et prise de RDV sur www.cfa-bellegarde.fr



02 38 95 08 20

BIENVENUE SUR NOTRE PORTE OUVERTE VIRTUELLE

Découvrez notre offre de formation et visitez notre établissement !

<https://www.facebook.com/CFAAgricoleBellegarde45/videos>



Des formations professionnelles
DU CAP AU BTS
dans nos filières



FORÊT
 Exploitation Forestière / Sylviculture / Élagage
GESTION FORESTIÈRE
 Cynégétique



AGRICULTURE
 Productions Végétales
 ou Productions Animales



AGRONOMIE



PRODUCTIONS HORTICOLES
 Pépinière / Floriculture
 Maraîchage / Arboriculture



AGROÉQUIPEMENT
MÉCANIQUE AGRICOLE



PAYSAGE / ESPACES VERTS

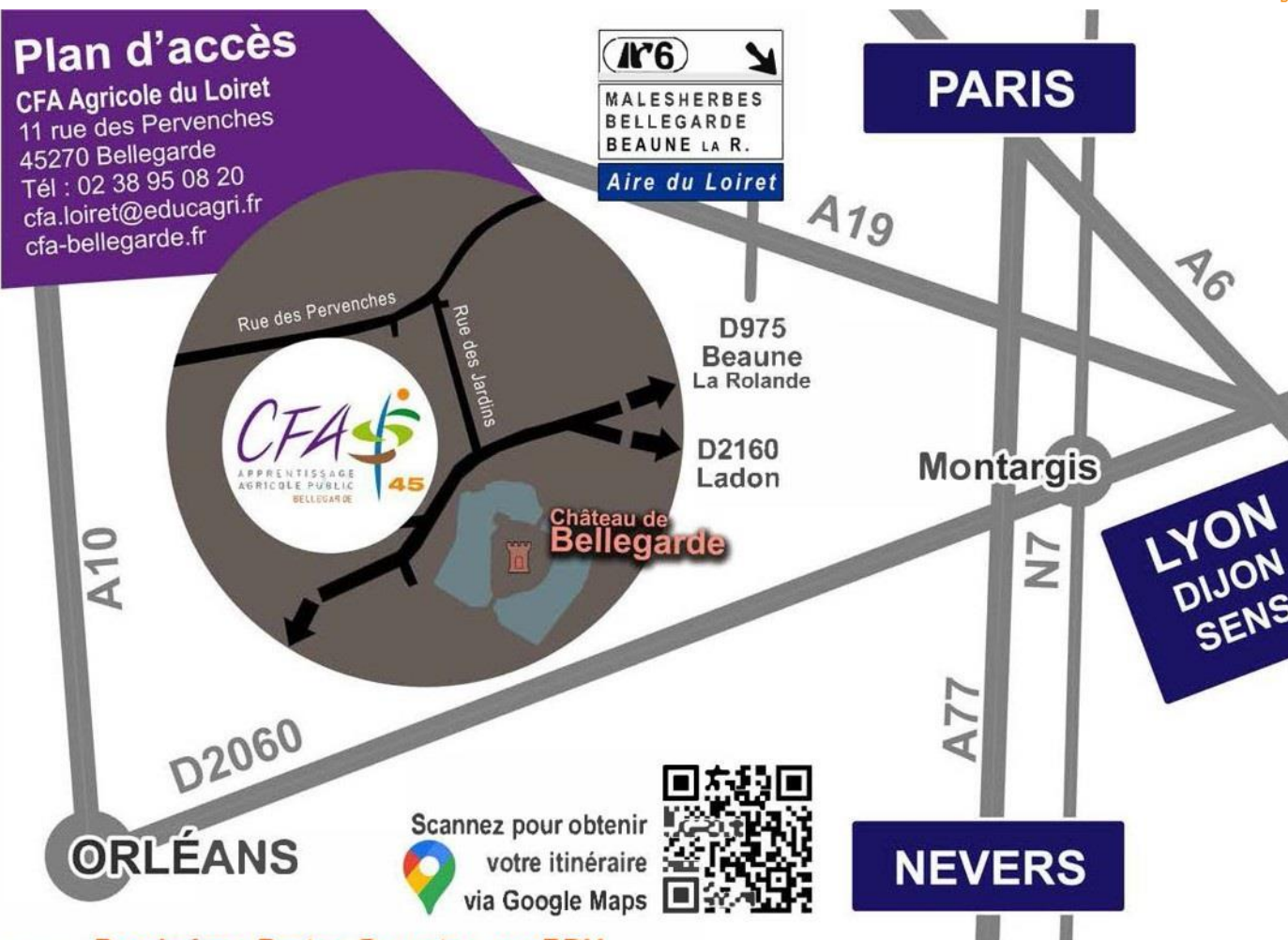


TECHNICO-COMMERCIAL
 Biens et Services pour l'Agriculture
 Produits de la Filière-Forêt-Bois
 Univers Jardins et Animaux de
 Compagnie



Plan d'accès

CFA Agricole du Loiret
 11 rue des Pervenches
 45270 Bellegarde
 Tél : 02 38 95 08 20
 cfa.loiret@educagri.fr
 cfa-bellegarde.fr



Scannez pour obtenir
 votre itinéraire
 via Google Maps



Prochaines Portes Ouvertes sur RDV

*Samedi 29 Janvier 2022

*Samedi 19 Mars 2022

Retrouvez les offres d'emploi et contrats d'apprentissage sur  facebook.com/CFAAgricoleBellegarde45



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Votre contact recrutement



CFA Agricole de Bellegarde
11 rue des Pervenches
45270 Bellegarde

gsm : +33 786 815 226
email : isabelle.foix@educagri.fr

www.cfa-bellegarde.fr

Isabelle FOIX

*Recrutement
Développement
Communication*



Qualiopi 
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification Qualiopi a été attribuée aux titres des entreprises d'action subventionnée.
Action de FORMATION
Action de formation par APPRENTISSAGE
Accompagnement à la VAE

**ENGAGEMENT
DE SERVICE**
QUALIFORMAGRI
REF. 132
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org